



Photo Laplace.

Plantation papetière d'Eucalyptus réalisée par l'Unité d'Afforestation Industrielle du Congo (République Populaire du Congo) avec l'assistance technique du Centre Technique Forestier Tropical, Station de Kissoko.

- Au 1^{er} plan : plantation 1979, une parcelle monoclonale de 5 mois.
- A l'arrière plan : plantation 1978, une parcelle monoclonale de 17 mois.

La production attendue est de 40 m³ par hectare et par an avec une révolution de 6 ans.

UNE POLITIQUE FORESTIÈRE ÉTRANGÈRE POUR LA FRANCE

(Coopération avec les pays tropicaux forestiers)

par Louis HUGUET,

*Directeur Général
du Centre Technique Forestier Tropical*

SUMMARY

A FOREIGN FORESTRY POLICY FOR FRANCE

This article deals only with the moist tropical forests of Asia, Africa and Latin America (slightly less than 1,000 million hectares) and with the timber they produce, large quantities of which are imported by France. Reference is made, however, to the

value of moist tropical countries for the production of biomass as a raw material for the production of charcoal, cellulose and methanol. In 1980 the deficit of the French balance of trade in respect of forest products amounted to 12,000 million francs. This was the second highest trade deficit, after oil. The 3.6 million cubic metres (roundwood equivalent) which France imported in 1980 represented 45 % of the value of the 18,000,000 cubic metres of timber logs which France produces on its own territory. This dependence of France on developing countries producing tropical woods faces the French economy with a problem that is all the more serious in that, for reasons given in this article, the tropical wood market is to an increasing extent a seller's market. The author reaches the conclusion that the only solution is for France to adopt a genuine foreign forestry policy aimed at favouring French investment in joint ventures in tropical countries which are present or prospective producers of timber and perhaps also of forestry biomass.

RESUMEN

UNA POLITICA FORESTAL EXTRANJERA PARA FRANCIA

El estudio que figura a continuacion se interesa unicamente por los bosques tropicales humedos de Asia, Africa y América Latina (de un poco menos de mil millones de hectareas) y a las maderas de construccion que se producen en los mismos y que Francia importa en grandes cantidades. No obstante, se menciona en el estudio el interés de los países tropicales humedos para la produccion de biomasa destinada a proporcionar la celulosa el carbon de leño y el metanol. Cabe recordar que, en 1980, el déficit de la balanza comercial francesa en productos derivados de la madera ha alcanzado 12 mil millones de francos. Se trata del segundo capitulo deficitario de la balanza comercial, despues del petróleo. Los 3,6 millones de m³ (Equivalente en Madera en Rollo) que Francia ha importado en 1980 representan, en valor, un 45 % de los 18.000.000 de m³ de rollos de madera de construccion que Francia produce en su territorio. Esta dependencia de Francia respecto a los países forestales tropicales en vias de desarrollo plantea a la economía francesa un problema tanto mas grave si se tiene en cuenta que, por motivos examinados detenidamente en el estudio, el mercado de las maderas tropicales es cada vez más, un « mercado de vendedor ». El autor llega a la conclusion de que la unica solución para Francia consiste en dotarse de una verdadera politica forestal extranjera que tenga por propósito favorecer las inversiones francesas en las empresas forestales conjuntas (« joint ventures ») en los países tropicales forestales actualmente — o potencialmente — productores de madera de construccion y posiblemente tambien de biomasa forestal.

En 1980 le déficit de la balance commerciale française en produits dérivés du bois aura largement dépassé 10 milliards de francs (*). L'importation des produits forestiers représente ainsi le deuxième poste déficitaire de la balance commerciale après les produits pétroliers. Sans pessimisme exagéré, et malgré les importants efforts effectués en France pour améliorer la production forestière nationale, on peut prévoir que cette situation de déficit se maintiendra, si du moins elle ne s'aggrave pas, durant de nombreuses années à venir.

En se fondant sur d'innombrables rapports sur la forêt française et la filière bois, la France met au point une politique forestière nationale. On peut donc se demander, au vu des chiffres ci-dessus rappelés et qui révèlent la dépendance de la France à

l'égard de l'étranger, si, en matière forestière, notre pays ne devrait pas avoir également une politique forestière étrangère.

Une option facile pourrait évidemment être que la France se contentât de se porter acheteur sur le marché mondial, des produits forestiers dont elle a besoin, sans chercher à intervenir ni dans la mise en valeur et la production des forêts situées hors de son territoire, ni dans la transformation, ni dans le transport et le commerce de leurs produits. C'est la thèse contraire que nous développons ci-dessous à savoir que la France doit, pour de multiples raisons, intervenir activement à l'étranger, mais dans le respect absolu des souverainetés nationales, à tous les stades de la filière bois, forêt comprise.

DOMAINE DU PRÉSENT ARTICLE

Précisons dès le début que ce qui suit n'intéresse que les forêts et produits forestiers existants ou élaborés dans les pays en développement, c'est-à-dire

en fait dans les pays tropicaux. En effet, la France s'approvisionne en produits forestiers à l'étranger à la fois dans les pays tropicaux en développement et dans les pays tempérés développés. Comme on le verra plus loin, sur un déficit de la balance commerciale française en produits forestiers de environ 10 milliards de francs en 1980, 3,3 milliards, soit 1/3,

(*) Les dernières estimations font état d'un déficit de 12 milliards de francs.

sont représentés par des importations de produits tropicaux provenant de pays forestiers en développement, tandis que le reste provient de pays développés : pays scandinaves, Etats-Unis, Canada. A l'égard de ces derniers pays qui possèdent une bonne organisation autant en matière forestière qu'en matière d'industries forestières ou de commerce, il ne semble pas que la France puisse adopter une autre attitude que celle d'acheteur, quitte à se défen-

dre lorsque cela paraît justifié, par le jeu de taxes douanières. Le présent article se limite donc à étudier les relations que la France a, ou pourrait avoir, avec les pays tropicaux forestiers exportateurs de grumes ou de produits forestiers tels que les sciages, les contreplaqués, les feuilles de placage, tous produits tirés dans leur immense majorité d'essences feuillues très variées.

IMPORTANCE ET ORIGINE DES IMPORTATIONS DES BOIS TROPICAUX EN FRANCE

Seules nous intéressent donc dans cet article les forêts tropicales humides, de type plus ou moins équatorial, celles qui, schématiquement, se trouvent localisées en Amérique latine (surtout dans le bassin de l'Amazonie) en Afrique et dans l'Asie du Sud-Est (voir carte). En effet, les forêts tropicales sèches

n'exportent pratiquement pas de bois sous quelque forme que ce soit, quoiqu'elles exportent certains produits forestiers non ligneux comme la gomme arabique.

Bien qu'il faille oublier, sauf exception, la notion ancienne et populaire de « bois précieux », les arbres

Port autonome de Bordeaux. Grumes tropicales à quai.

Photo Port Autonome de Bordeaux.



issus de ces forêts sont de haute qualité, possèdent des fûts sans défauts sur une grande longueur et sont, en général, très droits. Ils sont comparables, et souvent supérieurs, aux meilleurs arbres de nos très belles fûtaies françaises et, quoique, sur pied, ils soient vendus à des prix dérisoires, les grumes qui en sont issues atteignent le prix, une fois rendues au port d'importation, de 1.000 F le m³ au moins et de 1.750 F le m³ pour les sciages. C'est, précisément, la qualité des bois tropicaux importés en France qui fait qu'ils sont tellement demandés. En effet, malgré tous les efforts effectués ces dernières années pour augmenter la productivité de la forêt française et la qualité des bois qui en proviennent, ce n'est pas avant de nombreuses décennies, que la France pourra produire l'équivalent de quelques 3,6 millions de m³ E. B. R. (**) de bois tropicaux de haute qualité qu'elle importe actuellement. Pour être plus précis, nous donnons ci-dessous la structure abrégée des importations françaises de bois tropicaux (Source : statistiques des douanes pour 1980).

a. — Grumes : 1.700.000 m³ dont 450.000 m³ d'Okoumé, en provenance de la Côte-d'Ivoire, du Gabon mais aussi du Libéria, du Cameroun et du Congo, pour une valeur au quai de débarquement de 1,7 milliard de francs.

b. — Sciages tropicaux : 600.000 m³, soit environ 1.500.000 m³ E. B. R. (rendement 40 %) provenant d'une toute autre région, à savoir le Sud-Est asiatique, les Philippines, la Malaisie et Singapour (transformation sur place de grumes importées) mais aussi à un moindre degré de Côte-d'Ivoire et du Cameroun. Cela pour une valeur d'environ 1,1 milliard de francs, au quai de débarquement.

c. — Feuilles de placage et contreplaqué : 27.500 t de feuilles et 83.000 t de contreplaqués soit environ 0,4 million de m³ E.B.R. pour une valeur

d'environ 0,5 milliard de francs. Ces produits sont importés de l'Asie du Sud-Est, de la Corée du Sud, de Singapour, des Philippines et de la Malaisie mais aussi, dans une moindre mesure, du Gabon.

d. — Au total : la France aura importé en 1980, d'après les statistiques douanières, 3,6 millions de m³ E. B. R. pour une valeur à quai de 3,3 milliards de francs.

e. — Conclusion : de façon à bien situer ces importations dans l'ensemble de l'économie forestière française, ces 3,6 millions de m³ E. B. R. doivent être comparés aux 18 millions de m³ de bois d'œuvre que la France produit annuellement sur son territoire, avec cette observation que les bois tropicaux sont d'une qualité, et par conséquent d'un prix, bien supérieurs à celui du bois d'œuvre français.

Un calcul rapide, mais suffisamment exact pour fournir un ordre de grandeur, le montre : les 3,6 millions de m³ E. B. R. qui ont été importés en 1980 vaudraient à quai 2,85 milliards de francs s'ils étaient importés uniquement sous forme de grumes.

D'un autre côté, les 18 millions de m³ de grumes de bois d'œuvre produits sur le territoire français étaient évalués à bord de route en 1978 à 5,3 milliards de francs par le Ministère de l'Agriculture. Si on y ajoutait un facteur d'inflation de 25 % depuis 1978, la valeur 1980 serait de 6,4 milliards de francs.

Ainsi les bois tropicaux, qui sont tous des bois d'œuvre, représentent en valeur 45 % des bois d'œuvre nationaux. Ce chiffre est d'autant plus inquiétant que la majeure partie de la valeur (90 à 95 %) des bois produits en France est constituée par du bois d'œuvre, les bois d'industrie et le bois de chauffage ne représentant qu'une faible valeur.

Ces chiffres d'importation de bois tropicaux sont, par conséquent, considérables et posent un sérieux problème à la balance commerciale, à l'industrie et à l'économie françaises.

VUE PROSPECTIVE SUR L'OFFRE ET LA DEMANDE DES BOIS TROPICAUX

ÉVOLUTION PROBABLE DE LA DEMANDE

Tant bien que mal, et malgré la crise, l'économie mondiale se développe : on construit partout des maisons, des édifices nouveaux, des ouvrages d'art, on consomme plus de papier et de carton, et tout cela demande des quantités croissantes de bois. Même s'ils sont faibles et inégalement répartis, le développement économique ou l'augmentation des niveaux

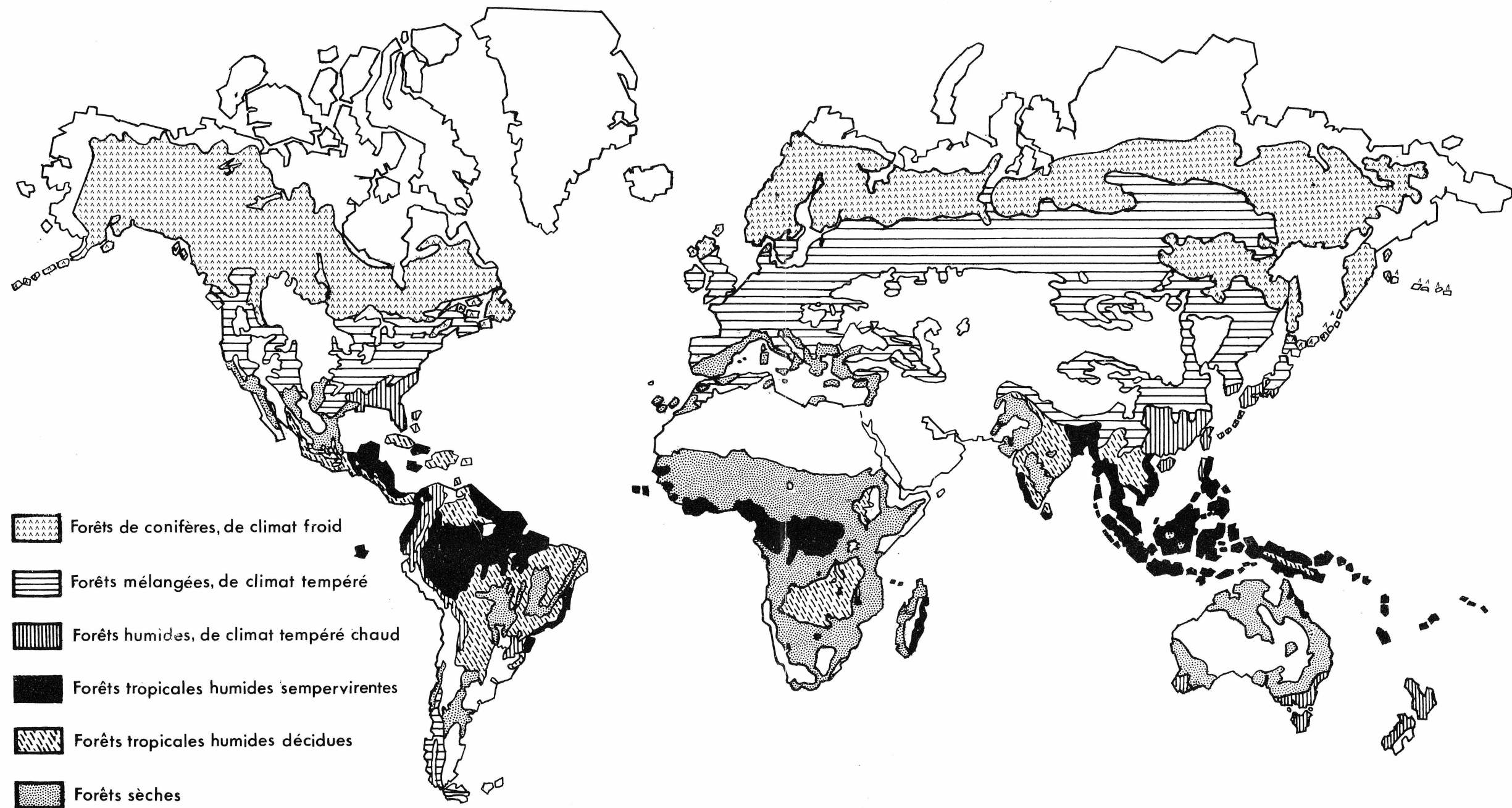
de vie, s'accompagnent automatiquement d'une augmentation de la consommation de produits forestiers de toutes natures. On peut même penser que le bois, dont la production et la transformation n'exigent que peu d'énergie commerciale, sera plus demandé à l'avenir que les métaux ou les plastiques qui sont de grands gaspilleurs d'énergie.

Ces observations valent autant pour les pays développés que pour les pays en développement.

En outre, la population mondiale augmente, rapidement, surtout dans les pays en développement. Elle doit passer de 4,5 milliards en 1980 à

(**) L'abréviation E.B.R. qui sera employée ci-dessous signifie : « Equivalent Bois Rond », c'est-à-dire le volume en grumes (bois rond) nécessaire pour produire le volume du produit considéré (sciages, placages, etc.).

LES FORÊTS DANS LE MONDE - principales aires de végétation



SOURCE UNASYLVA - FAO 1976



Photo Neuhoff.

Abattage d'un Okoumé. La Maga (Gabon).

plus de 6 milliards en l'an 2000 dont près de 5 milliards dans les pays en développement.

Au sein de cette immense population des pays en développement figure un énorme marché potentiel, à savoir la Chine, qui représente déjà environ un milliard d'habitants. Il se trouve que la Chine est très pauvre en bois d'œuvre et que la consommation de ce matériau y est infime. Or ce pays se développe rapidement et accroît ses exportations, ce qui lui permet déjà d'acheter sur les marchés extérieurs les produits de première nécessité dont il a besoin pour se développer et dont le bois fait partie. La Chine a déjà commencé à s'adresser aux Etats-Unis pour lui fournir du bois. Il n'est donc pas douteux que, d'ici peu, elle va s'adresser à ses voisins immédiats : Philippines, Malaisie et Indonésie pour obtenir les bois tropicaux dont elle a besoin. Cette nouvelle et importante demande pèsera donc sur l'offre

des bois tropicaux dans le monde et tous les pays en subiront les effets.

En ce qui concerne l'Europe, une étude effectuée par la Commission Economique pour l'Europe et la F. A. O. prévoit que les besoins en bois d'œuvre vont croître considérablement durant les prochaines années. En ce qui concerne les bois tropicaux, ces besoins pourraient passer, pour l'Europe, de 14 millions de m³ E. B. R. en 1974 à 45 millions en l'an 2000, soit un triplement. Même si de tels chiffres ne sont pas atteints il est certain que la demande ira croissant et exercera sa pression sur le marché.

En ce qui concerne les pays en développement leur demande augmentera également à telle enseigne que des pays traditionnellement exportateurs de bois deviennent maintenant importateurs nets ; c'est déjà le cas du Nigeria, de la Malaisie péninsulaire, cela risque d'être le cas demain pour la Côte-d'Ivoire.

ÉVOLUTION PROBABLE DE L'OFFRE

Les forêts des pays tempérés qui approvisionnent la plupart des pays développés de l'hémisphère

nord sont utilisées presque au maximum de leur capacité. Il existe certes encore certaines réserves



Forêt de conifères bien aménagée et bien cultivée en Finlande. Production moyenne 3 m³/ha/an.

Photo Estève.

conditions de croissance exceptionnelles en raison de l'humidité et de la chaleur constantes qui règnent sur ces régions. Lorsqu'on peut planter des forêts nouvelles on obtient des croissances doubles ou triples de celles que l'on obtient dans les pays tempérés comme la France. Les « révolutions », c'est-à-dire les cycles de production, y sont également de la moitié ou du tiers de celles qui sont couramment pratiquées en France.

Comme, théoriquement 1 ha de forêt tropicale humide naturelle peut produire annuellement un minimum de 2 m³ de bois d'œuvre, si toutes les forêts tropicales existantes étaient utilisées à fond elles pourraient produire théoriquement 2 m³ × 1 milliard d'hectares = 2 milliards de m³, soit 0,33 m³ pour chacun des six milliards d'habitants de la planète en l'an 2000, soit environ 60 % de ce que consomme chaque français annuellement (environ

0,5 m³ de bois d'œuvre). De plus cette production s'ajouterait à la production, au moins égale, des forêts tempérées déjà utilisées.

Un calcul théorique montre donc que le monde ne devrait pas manquer de bois au début du siècle prochain s'il pouvait, et s'il savait, gérer et utiliser correctement son domaine forestier tropical humide.

Ceci n'est, hélas, pas tellement facile, même si l'on met de côté les obstacles de nature sociale ou politique.

En effet, en premier lieu, certaines forêts tropicales se trouvent dans des zones, soit montagneuses et inaccessibles, soit trop éloignées des centres de consommation. Ensuite, on l'a assez répété, les forêts tropicales disparaissent sous les effets de défrichements à des fins agricoles. On a, certes, beaucoup exagéré le taux de disparition de ces forêts, à tel point que certains ont affirmé que l'on détruisait 50 millions d'hectares de forêts tropicales humides chaque année, ou qu'il n'y aurait plus de telles forêts d'ici 50 ans. La dernière étude déjà citée de la F. A. O. indique plus raisonnablement que, pour les 25 années à venir (avec, certes, des variations considérables d'un continent ou d'un pays à l'autre), on détruirait au total 140 millions d'hectares soit une destruction moyenne d'environ 6 millions d'hectares par an.

Plus sérieux est l'écrémage des forêts tropicales de leurs espèces les plus faciles à travailler telles que l'Okoumé, l'Acajou, le Limba, le Ramin, le Mérant, etc. Jusqu'à ce jour, en effet, il n'y a pas, dans aucun

au Canada et en Sibérie mais, d'abord, elles sont fort éloignées des centres de consommation et, d'autre part, leur mise en valeur n'ira certainement pas plus vite que le développement de la demande ou de la consommation des pays qu'elles approvisionnent traditionnellement, qu'il s'agisse de l'U. R. S. S. ou du Canada eux-mêmes ou des Etats-Unis. En France même, des gains de productivité sont certes obtenus chaque jour en matière forestière et d'utilisation des bois nationaux mais, en raison du cycle très lent de production (ce qu'on appelle en terme technique la révolution), qui caractérise les forêts naturelles ou artificielles tempérées, et encore plus les forêts nordiques, ces gains ne seront pas récoltés sous forme de bois avant plusieurs années. Entre temps, sauf catastrophe économique, la demande aura augmenté de façon importante.

Par conséquent, il ne faut guère compter sur les forêts tempérées pour satisfaire à moyen terme l'augmentation de la demande en bois, dans les pays en développement comme dans les pays développés.

Le seul domaine forestier restant, quoique déjà bien entamé, est le domaine forestier tropical humide, ou les plantations artificielles qui peuvent être créées dans cette zone éminemment favorable à la croissance des forêts. Ce domaine est vaste. Il a été estimé à près d'un milliard d'hectares par une étude récente de la F. A. O. (*). Il bénéficie de

(*) LANLY et CLÉMENT, Superficie des forêts et des plantations dans les Tropiques, F. A. O., Rome, 1979.

pays tropical du monde, une véritable mise en valeur, un aménagement proprement dit, de la forêt tropicale humide naturelle mais seulement un écrémage, une cueillette des meilleures essences, de celles qui sont le mieux acceptées par le commerce. Maintenant, après avoir mangé son pain blanc (à savoir les meilleures essences), les pays riches qui importaient ces essences sont obligés de manger leur pain noir (à savoir les essences les moins intéressantes). Cette reconversion ne se heurte à aucune impossibilité technique majeure sauf pour quelques essences qui présentent des défauts rédhibitoires comme, par exemple, un contenu exagéré de silice, mais cela demande une recherche technologique

importante que le C. T. F. T. a d'ailleurs déjà entreprise, en particulier pour l'Afrique et qu'il entreprend pour la Guyane.

Cette recherche doit également et obligatoirement porter sur les méthodes de régénération et de perpétuation de la forêt exploitée, qu'il s'agisse de forêts naturelles ou de plantations.

La mise en valeur de cet immense et prometteur domaine de 1 milliard d'hectares de forêts tropicales humides, son aménagement sur la base d'un rendement plus ou moins soutenu, posent donc de grands problèmes de recherche et de développement aussi nombreux que variés, variés car il n'existe pas deux forêts tropicales identiques.

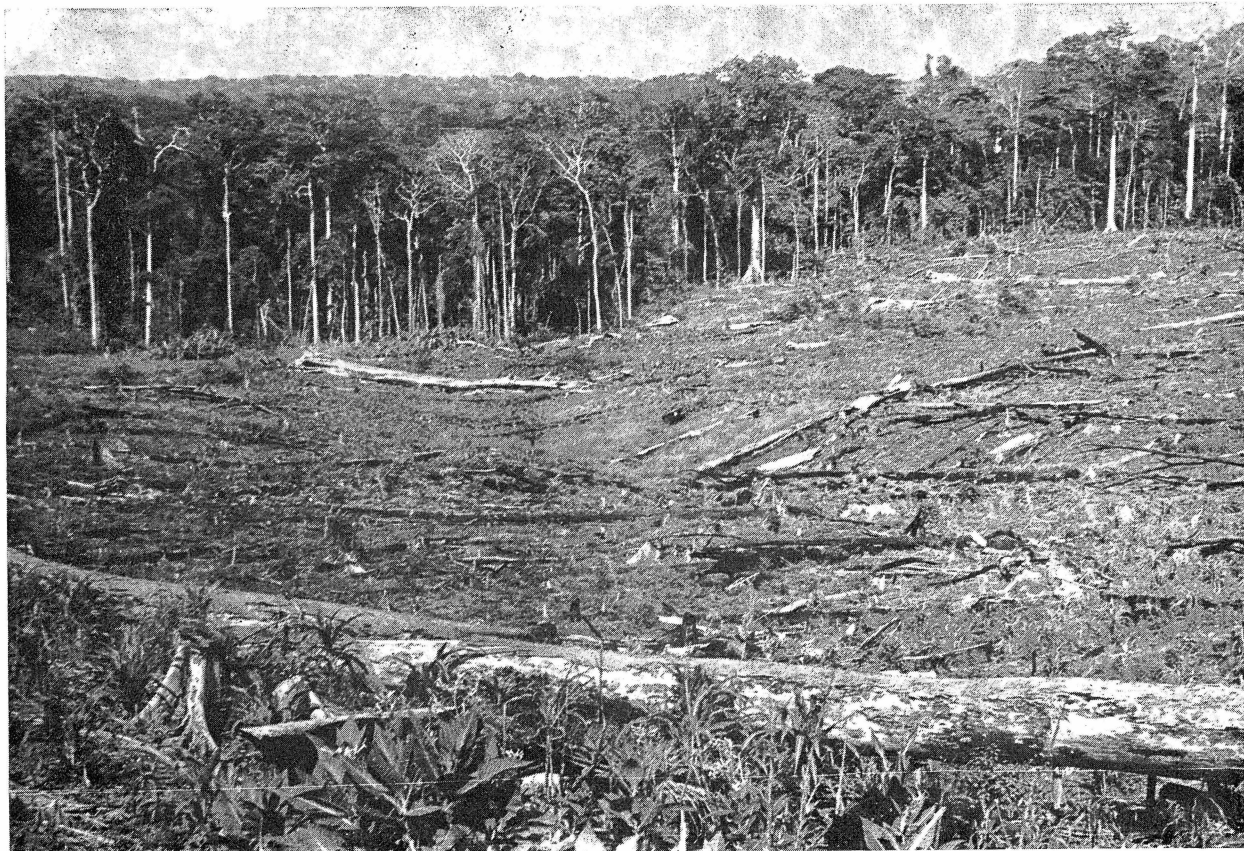
CONCLUSION : COMPARAISON ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE FUTURES

Le panorama très rapide qui précède laisse présager que, de façon croissante, l'offre diminuera en qualité et en quantité, tandis que la demande augmentera, situation très semblable à celle du pétrole avec cette différence essentielle que le pétrole est une ressource non renouvelable tandis que le bois, à condition que la forêt qui le produit soit proprement gérée, est une ressource renouvelable. Le marché du

bois deviendra donc un « marché de vendeur ». On peut donc prévoir que, profitant de la situation, certains pays producteurs, actuels ou potentiels, de bois tropicaux essayeront de s'entendre et de former, à l'image de l'O. P. E. P., une espèce d'O. P. E. B. (Organisation des Pays Exportateurs de Bois, tropicaux s'entend).

Destruction de la forêt tropicale humide à des fins agricoles. Défrichement sur la route de Batouri à Yokodouma, Cameroun.

Photo Guillard.



On doit reconnaître cependant les grandes difficultés auxquelles se heurtera une telle entente : les bois tropicaux ne sont pas le pétrole.

La question que nous posons ici, et à laquelle nous essayons de donner une réponse, est la suivante : confrontée à de nouvelles et croissantes diffi-

cultés d'approvisionnement en un matériau, le bois, qui est nécessaire à son développement, la France (et, pourrait-on dire, le monde développé en général) doit-elle rester passive ou, au contraire, faire preuve de dynamisme et d'imagination et, nous le verrons aussi, de générosité bien comprise ?

LA POLITIQUE FORESTIÈRE DES PAYS EXPORTATEURS EN DÉVELOPPEMENT

Si les pays importateurs, dont la France, ne paraissent pas avoir de politique forestière étrangère, les pays exportateurs, eux, commencent à en avoir une, laquelle n'est pas toujours du goût de ceux-là. Cette politique est d'ailleurs encouragée et aidée par les diverses agences des Nations Unies (O. N. U. D. I., C. N. U. C. E. D., F. A. O.) qui ont à en connaître. Les pays tropicaux exportateurs, qui sont tous des pays en développement, considèrent (à tort ou à raison, peu importe) que les pays riches les ont pillés, volés de leurs ressources naturelles, qu'ils n'ont, eux, recueilli que les miettes des richesses tirées de leur territoire. Ils considèrent que les riches leur achètent à bas prix des matières premières brutes comme le bois en grumes ou les grumes peu transformées, et leur vendent très cher des produits industriels. C'est ce qu'on appelle le déséquilibre des termes de l'échange. Ces pays ne sont cependant pas assez aveugles ou passionnés pour s'imaginer qu'il leur suffira de compter sur leurs propres forces pour mettre en valeur toutes les nombreuses ressources naturelles dont ils disposent. La Chine elle-même qui s'est faite le champion de la théorie du « compter sur ses propres forces » et qui a parfaitement réussi dans un domaine limité mais au ras du sol, à savoir l'agriculture, à l'échelle de la commune populaire, fait maintenant appel au savoir-faire, aux hommes d'affaires, aux techniciens, aux capitaux et à l'équipement des pays riches pour développer ses industries. Elle a également mis au point une réglementation sur les « joint ventures » qui nous paraît exemplaire et que nous résumons ci-dessous (Source : Financial Times du 1^{er} octobre 1980 « Firm but fair dealings with foreigners — Philip Bowring »). « Joint Ventures » pourrait être traduit, et c'est l'expression que nous utiliserons ci-dessous, par « entreprises conjointes », c'est-à-dire, dans notre

cas, franco-nationales où s'associent, sur un pied d'égalité, les deux partenaires, à savoir le pays hôte et le pays investisseur.

Nous donnons ci-dessous les caractéristiques principales des entreprises conjointes à la chinoise, étant bien entendu que ce n'est pas en Chine que nous recommandons sauf exception (dans le Nord peut-être) aux entrepreneurs forestiers français de s'associer dans de telles entreprises, puisque la Chine offre peu de possibilités en matière forestière. En fait, nous pensons au monde forestier tropical.

Le ciment de telles entreprises est la confiance et l'intérêt réciproques des partenaires : chacun doit y trouver son compte. Le principe est celui du commerce compensatoire (« compensation trade ») ce qui signifie que l'entrepreneur ou la firme étrangère reçoit tout ou partie de la production, en échange du savoir-faire, du capital, des spécialistes, des machines et du marché qu'ils fournissent : c'est là, pour la France, en matière de bois tropicaux, l'intérêt majeur de ces entreprises car elles lui donneraient une certaine garantie d'approvisionnement continu en bois ou produits forestiers tropicaux.

D'un autre côté, la Chine assure à l'entrepreneur étranger un profit équitable durant une certaine période de temps.

D'autres clauses assez classiques prévoient : un seuil de 25 % de capital étranger, le fait qu'un national doit être le Directeur Général, des exemptions de taxes, le taux de l'impôt sur les bénéfices (33 % pour le moment), le niveau de technologie acceptable (moderne mais adapté aux conditions de la Chine).

Avec des variantes, ce sont également ces types d'entreprises conjointes que la plupart des pays tropicaux riches en forêt souhaiteraient voir s'installer chez eux.

L'ALTERNATIVE QUI S'OFFRE A LA FRANCE

On l'a vu, sauf crise économique majeure, la France continuera à importer pour les besoins de son économie environ 3,6 millions de m³ E. B. R. de

bois d'œuvre tropicaux qui représentent déjà en valeur près du tiers du déficit de sa balance commerciale forestière et près de 50 % de sa production

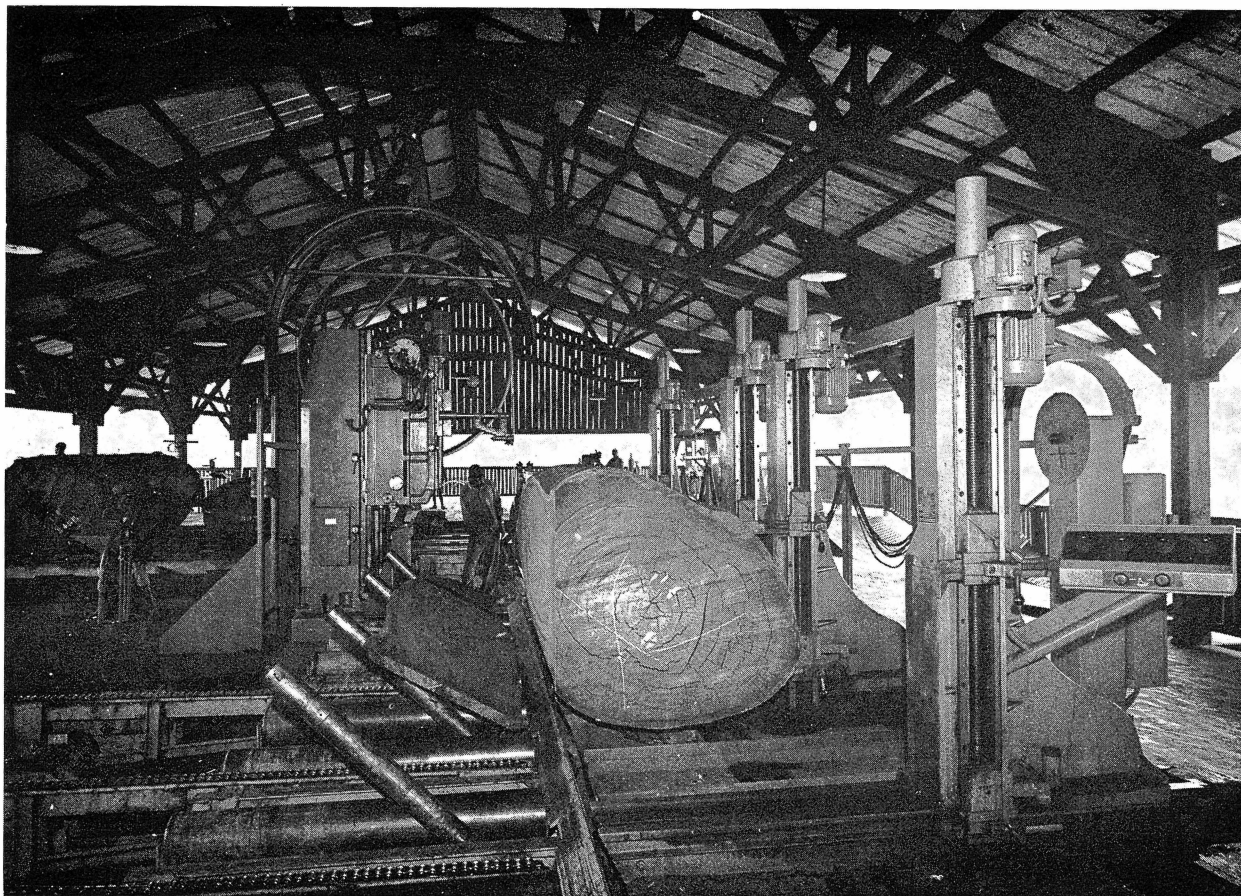


Photo Normant.

Une scierie en Côte-d'Ivoire.

nationale de bois d'œuvre. L'alternative est donc, pour la France, de décider, si, à l'égard des pays exportateurs et dans les conditions que nous venons d'indiquer, elle doit se comporter comme un acheteur passif ou, au contraire, comme un partenaire (sous-entendu partenaire en développement) actif et cela dans le cadre d'entreprises conjointes telles que nous les avons définies.

Voyons maintenant les avantages et inconvénients de l'un et l'autre terme de l'alternative, étant entendu que, dans la réalité, les choses ne sont pas

aussi tranchées et que, entre la situation d'acheteur passif et celle de partenaire actif, bien des variantes sont possibles : par exemple une entreprise française peut accepter de monter une usine (Cellulose, Méthanol, Sciage, Contreplaqué et même transformation ultérieure), en échange de la garantie d'un certain approvisionnement en grumes destinées à alimenter son usine française que, pour des raisons sociales-économiques évidentes, on ne peut pas fermer.

LA SITUATION D'ACHETEUR PASSIF

Lorsqu'on a étudié l'équilibre futur entre l'offre et la demande, on a vu que le marché des bois tropicaux était en passe de devenir un marché où le vendeur est roi. Cela n'est qu'un aspect des changements profonds qui se sont produits dans le monde depuis Bandung et surtout depuis la guerre du « Khip-pour », dont la crise du pétrole n'a été que le détonateur ou le révélateur. En d'autres termes, moins par ressentiment que pour arrêter (ce qu'ils considèrent être) les pillages passés de leurs ressources

naturelles, dont les ressources forestières, et par souci de leur propre intérêt, il est certain que les pays en développement riches en ressources forestières tropicales imposeront de plus en plus leurs conditions pour vendre aux pays riches développés. Quoique leur position de départ soit semblable à celle des pays pétroliers, à savoir une position de force, ils ont beaucoup plus besoin que ces derniers de l'aide de leurs riches et développés acheteurs, c'est-à-dire de leur savoir-faire, de leurs capitaux, de

leurs équipements, de leurs techniciens et leurs traditions administratives ou institutionnelles. Les riches importateurs (U. S. A., Japon, Europe de l'Ouest, Bloc socialiste) ne sont donc pas démunis d'atouts en face de leurs fournisseurs des trois continents (Amérique, Asie et Afrique tropicales) et c'est là que se trouve la résolution de la contradiction apparente pays développés/pays en développement ou pays exportateurs/pays importateurs de bois tropicaux.

UNE POLITIQUE FORESTIÈRE ÉTRANGÈRE POUR LA FRANCE

La France a eu en Afrique et en Indochine un domaine forestier colonial qu'elle avait commencé à mettre en valeur lorsque les anciennes colonies sont devenues indépendantes. De ce domaine forestier tropical il ne lui reste plus que la Guyane (8 millions d'hectares de forêts) et quelques arpents de forêts aux Antilles et à La Réunion. Depuis 1935 il existait un corps d'Ingénieurs des Eaux et Forêts d'outre-mer, maintenant, justement et funèbrement, qualifié de « corps en voie d'extinction ». En 1950, la France créait un Institut de Recherche et de Développement pour les forêts et les bois tropicaux, à savoir le Centre Technique Forestier Tropical qui existe toujours. La *tradition* de la France en matière de forêts tropicales *n'est donc pas morte* mais la question se pose de savoir comment on pourrait la revigorer, la faire prospérer et lui faire connaître une nouvelle jeunesse. Cette question en amène une autre : comment perpétuer cette tradition s'il n'existe aucun domaine forestier, sauf la minuscule (toutes proportions gardées) Guyane où elle puisse s'exercer sans entraves ?

La tradition de la France en matière d'exploitation de la forêt et d'industrialisation des produits qui en sont dérivés (scierie, contreplaqués, menuiserie, meubles, etc...) n'est pas moindre ; en Métropole comme en Afrique, les exploitants et industriels forestiers français ont démontré leur savoir-faire. Ils ont certainement la capacité de faire encore mieux et plus.

Il semble donc tout naturel de recommander une politique d'exportation et d'emploi intensif de ces talents dont certains sont « en voie d'extinction » faute de pouvoir trouver un domaine d'application, et de recommander que cette politique se traduise dans ces entreprises conjointes, souhaitées par les pays tropicaux forestiers eux-mêmes. Cela, bien entendu, avec les adaptations justifiées par l'environnement propre à chaque pays hôte partenaire de la France et de ses entreprises.

Une telle politique présenterait de nombreux avantages pour l'une et l'autre partie, à savoir le pays en développement propriétaire de la ressource forestière et le pays importateur qui a besoin de ces

Cette solution est maintenant claire : elle doit s'inspirer de l'adage anglo-saxon « if you cannot beat them, join them » ou, traduit en français en langage pratique : si vous ne pouvez pas imposer votre volonté à vos fournisseurs (sous-entendu : comme vous avez pu le faire jusqu'à ce jour) associez-vous avec eux. Cette formule est la traduction, au sens littéral, de la notion d'entreprises conjointes (joint ventures) que nous avons esquissée.

produits forestiers tropicaux pour son développement économique. Sans prétendre être exhaustif on peut énumérer les trois avantages suivants :

1. — En s'associant avec les pays producteurs, en se liant économiquement, financièrement, techniquement avec eux, la France, à travers ces entreprises, obtiendrait la meilleure garantie possible en ce qui concerne ses approvisionnements futurs en bois et produits forestiers. Il ne s'agit certes pas d'une garantie absolue : en quel domaine en ce monde troublé obtient-on des garanties absolues d'approvisionnement ? Existente en effet, les risques de changement de régime politique, les coups de canif donnés aux contrats pourtant solennellement signés dans le cadre de ces entreprises conjointes et les nationalisations. Les risques encourus par de telles entreprises devraient être couverts par des assurances du type de celles émises par la COFACE. Cela est une condition essentielle du succès de la politique que nous préconisons.

2. — La situation malthusienne et protectionniste d'acheteur passif que nous avons mentionnée ci-dessus implique un repli des entrepreneurs (au sens large du mot) français sur l'Hexagone. Or, du fait de la pauvreté de la France en ressources naturelles, sauf les ressources agricoles, il est nécessaire que notre pays exporte ses idées (en France, dit-on, on n'a pas de pétrole mais on a des idées, montrons-le !), son savoir-faire et ses techniciens. L'exportation de matière grise est aussi importante que celle de machines ou de camemberts. En outre, normalement, le produit suit la matière grise.

Or, en matière forestière tropicale, la France a, encore, de la matière grise à exporter. Elle a certes perdu sa souveraineté sur son ancien domaine forestier colonial, mais le vaste domaine forestier tropical mondial (environ 1 milliard d'hectares) peut lui être ouvert à condition qu'elle en trouve les clés, c'est-à-dire pourvu qu'on veuille bien traiter sur un pied d'égalité avec les Etats souverains propriétaires des forêts et pourvu que la matière grise et l'expérience de la France dans ce domaine soient accompagnées des moyens financiers, des équipements et des garanties nécessaires.



Photo Service de l'Information du Gabon.

Gabon. Stockage de grumes d'Okoumé avant embarquement.

En outre, cette politique d'entreprises conjointes peut être un facteur de rayonnement et de renouveau dans un domaine où la France se comparait très avantageusement avec les puissances anciennement dotées de colonies forestières tropicales à savoir le Royaume-Uni, la Belgique et la Hollande. A noter que certains pays comme le Japon, les Etats-Unis qui pourtant n'avaient pas de colonies ont déjà pris des positions. La grande firme forestière américaine Weyerhaeuser et la firme japonaise Mitsubishi ont déjà pris position en Indonésie et exportent à elles deux chaque année 1,5 million de m³ E. B. R. de bois ce qui représente à peu près la consommation annuelle de la France en grumes tropicales.

3. — Le troisième avantage est à nos yeux peut-être plus important car il concerne la stabilité politique de notre planète. Malgré toutes les bonnes paroles et les innombrables conférences internatio-

nales, l'écart entre le niveau de vie des pays pauvres et celui des riches augmente sans cesse. Pour être juste on doit ajouter que, au sein d'un même pays pauvre en développement, l'écart entre les riches et les pauvres augmente également. Le problème n'est donc pas seulement celui d'une relation pays pauvres/pays riches, une relation Nord/Sud comme on le dit maintenant. Le danger est donc de voir deux blocs antagonistes se créer, se confirmer et s'affronter en des guerres d'abord locales et qui peuvent ensuite s'étendre. Pour rapprocher ces deux mondes, la France a lancé, jusqu'à ce jour avec peu de résultats pratiques, l'idée d'un dialogue Nord-Sud. Nous croyons que ce n'est pas autour d'une table de conférence que l'on rapprochera des antagonistes ou des ennemis potentiels. Pour que les hommes se comprennent et s'entendent la meilleure méthode est, croyons-nous, qu'ils travaillent ensemble au

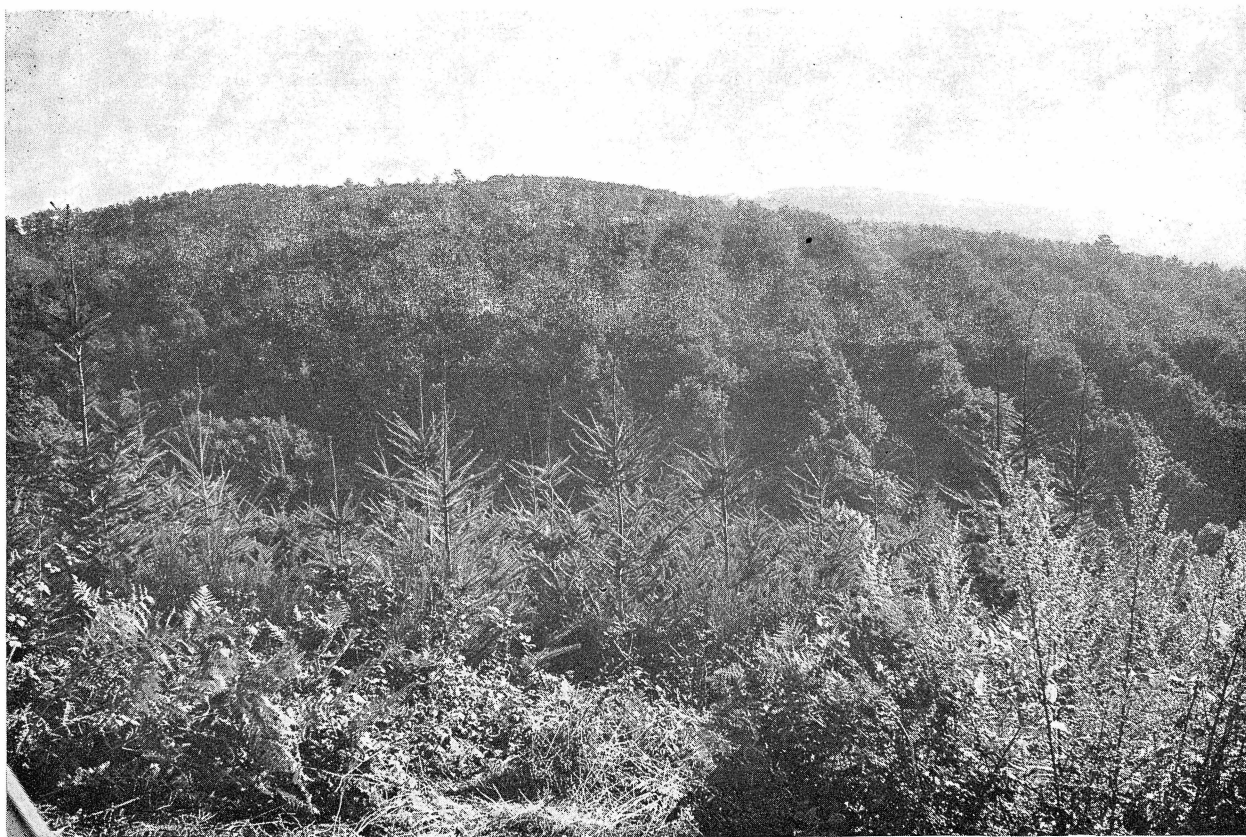


Photo Office National des Forêts.

Production de Pin de Douglas en France. Production prévue 20 m³ par hectare et par an.

sein d'une entreprise commune ; il existe, par bonheur, de par le monde, des milliers de telles entreprises en puissance qui attendent des entrepreneurs français. Nous croyons aussi que la mise en valeur de la forêt elle-même d'abord, et le développement des industries forestières de l'aval ensuite, sont des exemples presque parfaits de telles entreprises. Les deux parties, ou les deux pays, y ont un intérêt

matériel commun qui tend déjà à les unir mais, également, en travaillant ensemble ils contribueront à résoudre le problème de cet antagonisme naissant Nord-Sud. Il n'est pas tellement d'exemples où l'on peut ainsi concilier le pragmatisme, à savoir la satisfaction d'intérêts matériels communs et l'idéalisme, à savoir la paix et l'harmonie entre les peuples.

CAS PARTICULIER DE LA BIOMASSE FORESTIÈRE EN VUE DE LA PRODUCTION DE CELLULOSE ET D'ÉNERGIE

Les chiffres donnés ci-dessus : un volume annuel d'importation de 3,6 millions de m³ E. B. R. pour une valeur de 3,3 milliards de francs, ne portent que sur le bois d'œuvre tropical, en général de haute qualité, ce que l'on pourrait appeler « les grands crus ». Nous avons systématiquement laissé de côté la qualité ordinaire pour laquelle ce qui compte est une production aussi élevée que possible de biomasse par hectare et par an. Cette biomasse de qualité plus que courante sert à la fabrication de cellulose et de papier, mais aussi elle servira de plus en plus à celle d'énergie, que le combustible soit directement

le bois ou indirectement le charbon de bois, le gaz de bois ou le méthanol dérivé du bois lui-même. Or, la France est également dépendante de l'étranger autant pour la cellulose (45 % de sa consommation) que pour l'énergie sous forme liquide, c'est-à-dire celle qui est utilisée dans les moteurs à explosion.

En ce qui concerne la cellulose, il est paradoxal que la France qui en importe près de la moitié de sa consommation, qui créait dès 1947 en Côte-d'Ivoire la première usine de cellulose s'approvisionnant de la forêt tropicale humide hétérogène, qui a, ensuite, en coopération avec les Gouvernements



Photo Laplace.

Plantation papetière d'Eucalyptus réalisée par l'Unité d'Afforestation Industrielle du Congo (République Populaire du Congo) avec l'assistance technique du C. T. F. T. Station de Kissoko.

Sur ce document, la plantation effectuée en 1978 est âgée de 17 mois. La production attendue est de 40 m³ par hectare et par an avec une révolution de 6 ans.

nationaux, développé en zone tropicale humide, des plantations importantes d'Eucalyptus et de Pins à très haute production, n'ait pas songé à s'approvisionner en cette matière première dans les pays Africains avec lesquels elle entretient pourtant des relations privilégiées. Cela est d'autant plus paradoxal que, on le sait, ces pays (Côte-d'Ivoire, Gabon, Cameroun, Congo) construisent déjà ou souhaiteraient construire des usines à pâte et désireraient attirer des partenaires étrangers.

Nous ne prétendons cependant pas, dans le cadre restreint de cet article, étudier le problème de l'approvisionnement de la France en cellulose ; nous nous contentons de le poser en vue d'une réflexion ultérieure.

Le même problème d'approvisionnement à l'étranger se pose pour la France à la suite de la crise et du coût croissant du pétrole. En effet, les forestiers français du Centre Technique Forestier Tropical produisent au Congo, dans les savanes de Pointe Noire, en coopération avec leurs collègues nationaux (admirable exemple d'entreprise conjointe), en

moyenne 20 t de matière sèche par hectare et par an, grâce à des Eucalyptus sélectionnés. Cette performance pourrait être répétée dans les autres pays tropicaux humides disposant de terrains relativement peu accidentés.

Or, cette biomasse est une excellente matière première, non seulement pour la production de cellulose mais également pour celle de méthanol ou alcool de bois qui peut se substituer partiellement ou totalement à l'essence. Les premières études effectuées par le Groupement d'Intérêt Economique appelé Groupement Méthanol composé de E. L. F., TOTAL, CREUSOT LOIRE, le C. N. E. E. M. A. et le C. T. F. T. paraissent indiquer que, dans des conditions semblables à celles du Congo, le prix de revient de la calorie méthanol est déjà compétitif avec le coût actuel du pétrole.

Il semble donc que les trois avantages énoncés ci-dessus à propos de la production et de l'importation de bois d'œuvre tropical valent également pour la biomasse tropicale en vue de la production de cellulose ou de méthanol carburant.

MOYENS NÉCESSAIRES POUR METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE CI-DESSUS

Il conviendrait d'abord que la puissance publique admette que les importations de bois tropicaux seront pendant longtemps encore, sinon toujours, d'un intérêt national, presque stratégique : il est presque aussi nécessaire pour la France de s'assurer de son approvisionnement en bois que de celui en pétrole et autres produits énergétiques.

Après cette prise de conscience officielle on devrait organiser, sous le patronage des Ministères intéressés (Coopération, Industrie, Commerce Extérieur, Agriculture, Affaires Etrangères), une table ronde au cours de laquelle ce problème serait étudié. Devraient y être invités les professionnels (acheteurs ou acheteurs/transformateurs de bois tropicaux), les groupes financiers et industriels intéressés à des investissements à l'étranger mais aussi, et logiquement, nos principaux partenaires étrangers actuels (pays forestiers de l'Afrique de l'Ouest, Indonésie, Malaisie, Philippines) ou potentiels (pays de l'Amérique latine et surtout le Brésil qui possède les dernières ressources importantes à peu près vierges en matière de forêts tropicales humides). Il serait bon d'inviter également à cette table ronde des observateurs des Organisations des Nations Unies telles que la B. I. R. D., la C. N. U. C. E. D., l'O. N. U. D. I. et la F. A. O. qui, sans aucun doute, appuieraient la politique que nous venons d'esquisser puisque c'est précisément celle qu'elles essaient de diffuser dans le monde en ce qui concerne les relations entre les pays en développement et les pays développés.

Cette table ronde devrait déboucher sur :

1. — un programme d'actions concrètes ;
2. — la création d'un Centre de Promotion des Industries Forestières Françaises à l'Etranger ;
3. — des recommandations au Gouvernement en ce qui concerne le financement du programme d'action et du Centre.

Voyons rapidement ces trois aspects :

1. — Programme d'action. Il consisterait d'abord à dresser la liste des pays tropicaux forestiers humides, et si possible, au sein de chaque pays, des zones forestières, où des entreprises conjointes pourraient se développer. Il s'agirait au début d'un catalogue très général qui serait révisé de façon constante au fur et à mesure que de nouvelles informations seraient reçues sur les investissements possibles.

En se fondant sur ce catalogue, des missions conjointes (professionnels, groupes financiers et industriels) seraient envoyées dans les pays, dans les zones les plus prometteuses de façon à prospecter systématiquement les possibilités d'entreprises conjointes.

2. — Centre de Promotion des Industries Forestières Françaises à l'Etranger. Un tel Centre paraît nécessaire pour guider et coordonner ces missions de prospection, leur donner l'appui technique et logistique nécessaire, assurer le suivi des missions, jouer le rôle de Centre d'information, etc... Ce Centre devrait être placé sous la tutelle ou le patronage des Ministères intéressés déjà cités.

Ce Centre pourrait avoir des représentants à l'étranger dans les pays forestiers les plus importants (Brésil, Indonésie, etc.).

3. — Financement. On parle périodiquement de rétablir la taxe F. F. N. (taxe unique sur les produits forestiers) qui jusqu'en 1945 grevait les grumes et sciages importés. Nous pensons toutefois que le rétablissement de cette taxe se heurte à de nombreuses objections. Nous en citons quelques-unes :

a) Lorsque cette taxe était encore en vigueur elle ne portait que sur une masse très faible de produits forestiers tropicaux importés. Maintenant les importations atteignent des niveaux considérables tels que les sommes perçues et la conséquence de la taxe sur le coût de la vie ne seraient pas négligeables.

b) Cette taxe est demandée pour des raisons purement protectionnistes. Les producteurs français sont surtout sensibilisés à la concurrence des sciages importés de chênes d'Amérique. Elle profiterait très peu aux bois tropicaux. Elle serait certainement mal acceptée par les pays qui actuellement exportent vers la France. Elle ternirait l'image de la France à l'étranger à un moment où tous les pays en développement se plaignent des restrictions que les pays riches imposent à l'importation des produits en provenance des pays en développement.

c) La solution à la fois élégante et juste, et conforme à la politique d'association esquissée ci-dessus, serait de transformer la nature de la taxe : d'une taxe purement protectionniste on devrait faire une taxe de Recherche/Développement pour la forêt et les bois tropicaux. Cette taxe devrait être réinvestie en partie dans les pays en développement qui possèdent des forêts tropicales humides qui sont mal mises en valeur. Elle servirait à financer le plan d'action déjà mentionné ainsi que les travaux de recherches qui sont le fondement de tout développement ultérieur. Il en serait de même pour les missions de prospection dont nous avons parlé.

Il est prématuré de fixer dès maintenant le montant d'une telle taxe. On peut calculer toutefois que, si elle n'était que de 1 % sur la valeur au quai de débarquement de tous les produits tropicaux importés et à condition qu'elle porte non seulement sur les grumes mais encore sur les sciages et contreplaqués et les placages, elle atteindrait 1 % $\times$ 3,3 milliards de francs = 33 millions de francs, ce qui représente

le double de la subvention accordée au Siège du Centre Technique Forestier Tropical pour ses recherches sur la forêt et les bois tropicaux.

Naturellement, pour éviter tout malentendu à l'égard de la nature de cette taxe, les pays forestiers tropicaux avec lesquels nous pourrions développer de telles entreprises conjointes devraient être tenus au courant de l'évolution des programmes et avoir une espèce de droit de regard sur l'utilisation de la taxe.

On sait que la C. N. U. C. E. D., que nous suggérons d'inviter à la table ronde mentionnée ci-dessus, étudie en ce moment même la possibilité d'instituer et de faire fonctionner un Fonds de Recherche et Développement qui a les mêmes objectifs que la taxe que nous venons de proposer. Il n'y a pas contradiction, au contraire il devrait y avoir concertation, coordination ou peut-être association avec cette Organisation des Nations Unies selon des modalités à étudier avec elle.

CONCLUSION

Dans son dernier livre « Le Défi Mondial », Jean-Jacques SERVAN-SCHREIBER donne la liste, impressionnante, des produits de consommation courante que nous importons. Il montre ainsi l'inquiétante dépendance de la France, et de beaucoup d'autres pays riches, à l'égard de l'étranger et, en particulier, des pays en développement qui, de plus en plus, imposent leurs conditions pour nous vendre leurs produits. Il mentionne certes la cellulose, mais oublie le bois et les produits dérivés du bois, malgré le déficit considérable qu'ils causent à notre balance commerciale.

Jean-Jacques SERVAN-SCHREIBER insiste, encore une fois, sur l'interdépendance des nations riches et des nations pauvres, sur la nécessité d'un monde plus solidaire, sur le nouvel ordre économique mondial et sur les transferts de technologie.

Rien de nouveau dans toutes ces exhortations qui font le pain quotidien d'innombrables conférences internationales.

Dans l'article qui précède notre propos était plus limité : d'un côté, la France et l'Europe et les pays riches, ont besoin des bois tropicaux pour leur économie, de l'autre côté les pays tropicaux qui sont tous des pays en développement, ont besoin de la technologie, « de la matière grise », des capitaux et

des équipements des pays riches. La conclusion était évidente, à savoir l'association.

Mais il y a plus : l'Hexagone est trop petit pour les français. Nous croyons que, pour survivre, la France doit redevenir un pays d'émigration, mais pas une émigration de bergers ou de paysans pauvres, comme au siècle dernier, mais une émigration, peut-être temporaire, de cerveaux, de gens compétents et formés... y compris de forestiers au sens très large du mot : ingénieurs, industriels, hommes d'affaires, entrepreneurs. De ce raisonnement découle une autre conclusion : il faut, comme au Japon, donner la priorité à la formation... y compris celle des forestiers et à la recherche qui en est l'aliment et le compagnon. Cette formation et cette recherche, doivent, dans le cas qui nous intéresse, être orientées vers les pays tropicaux et cela doit être fait avant qu'il ne soit trop tard, avant que la France ne redevienne un pays dépendant, c'est-à-dire un de ces pays pudiquement appelés « en développement ».

Paraphrasant une formule populaire aux Etats-Unis d'Amérique du Nord à l'époque où ils étaient encore un pays de pionniers, nous dirions aux jeunes Français « young man go south » : là est notre nouvelle frontière.

